Des propositions pour l'action

Comité scientifique du colloque « Prévenons les cancers professionnels »

20 novembre 2009

L'exposition aux cancérogènes sur les lieux de travail a très fortement diminué au cours des vingt dernières années. D'une part, les restructurations ont entraîné la fermeture des unités de production dans lesquelles les expositions étaient les plus élevées. D'autre part, la crise de l'amiante et les évolutions du code du travail ont contribué à une prise de conscience (déjà amorcée auparavant) chez les industriels, comme chez les travailleurs : la prévention des risques cancérogènes est désormais souvent un élément de premier plan dans la politique santé et sécurité des entreprises. C'est en particulier le cas dans les grandes et dans les plus petites ayant un niveau technologique élevé.

Ces progrès résultent néanmoins d'une amélioration des équipements de protection collective qui sont aussi mieux intégrés dans les installations. Les process sont également mieux maîtrisés, en particulier à cause des exigences croissantes en matière d'environnement. La contribution des branches professionnelles et des fournisseurs à ces progrès a été déterminante, comme l'a montré la campagne de contrôle CMR commune à l'inspection du travail et aux services Prévention des CRAM, organisée avec le soutien de l'INRS en 2006. Pourtant les progrès ne sont pas partout au même niveau, des inégalités importantes subsistent selon les secteurs et ce modèle de prévention purement technique est peut-être dans certains cas en train de commencer à montrer ses limites.

Afin de poursuivre sur la voie des progrès liés à la dynamique enclenchée, les experts réunis au sein du Comité scientifique du colloque ont identifié quatre priorités d'action pour les années à venir. Présentant de nombreux liens entre eux, ces quatre thèmes constituent autant de pistes d'amélioration des politiques de prévention des risques cancérogènes en milieu professionnel :

- un renforcement de la politique d'information sur les risques,
- le repérage, la suppression et la substitution des produits cancérogènes,
- une action renforcée en direction des TPE et des PME,
- une meilleure prise en compte des activités connexes à la production : maintenance, nettoyage, etc.

Un renforcement de la politique d'information sur les risques

Les résultats des différentes campagnes menées par le ministère du travail et le réseau Prévention des risques professionnels montrent une méconnaissance du risque cancérogène, en particulier dans les plus petites entreprises (absence de mention du risque cancérogène dans les documents uniques quand ils existent, absence de fiches de poste, inexistence des fiches d'exposition, etc.). De cette méconnaissance, découle un déficit en matière de traçabilité des expositions, qui, lui-même, en conjonction avec d'autres phénomènes (déni individuel du risque, offre et promotion des programmes de dépistage probablement encore insuffisante) se traduit actuellement par des résultats mitigés en matière de suivis post-exposition et post-professionnel. Des suivis plus performants permettraient pourtant, à partir de la constitution de scénarios d'exposition, d'améliorer, par un retour en boucle, la rétro-information du monde de l'entreprise (responsables et travailleurs) dont le déficit a été souligné au début de ce paragraphe. Les expérimentations lancées en particulier par la CNAMTS, comme l'entrée en vigueur de Reach et du règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging – Classification, Etiquetage, Emballage) constituent autant d'opportunités à saisir.

Deux pistes d'action pour renforcer cette information sur les risques peuvent également être identifiées :

- celle de la formation professionnelle initiale au cours de laquelle aucune formation sur les risques cancérogènes n'est jusqu'à présent dispensée,
- parmi les propositions formulées ces dernières années, la mise en place, à l'âge de 50 ans, d'une visite bilan des risques professionnels serait un élément déterminant de la mise en place de cette boucle « information – traçabilité – suivis post-exposition et postprofessionnel ».

Le repérage, la suppression et la substitution des produits cancérogènes

La suppression et la substitution des produits cancérogènes restent la priorité. En matière de prévention des risques professionnels, il est de mieux en mieux compris que chaque opération de substitution doit être traitée de façon spécifique et que l'ensemble des paramètres doit être considéré. A ce titre, si le remplacement d'un solvant par un produit lessiviel est un progrès évident en matière de prévention des risques professionnels, d'autres substitutions doivent être considérées d'un oeil plus critique. C'est en particulier le cas du remplacement de certaines molécules, par d'autres aux propriétés chimiques souvent proches, pour lesquelles il existe souvent un déficit en matière de données toxicologiques. L'attention des différents acteurs devrait être attirée sur cette question et il devrait leur être conseillé de maintenir les protections collectives au niveau précédent, à titre de précaution.

Une politique volontariste d'interdiction des phytosanitaires les plus dangereux a été menée en milieu agricole il y a quelques années, même si ce sont davantage des considérations environnementale que de santé au travail qui ont inspiré cette politique. Ses résultats sont évidemment favorables : pour autant, elle a généré certaines incompréhensions du côté des utilisateurs qui nuisent à son prolongement. Les mesures de suppression et de substitution doivent donc être accompagnées de façon à emporter l'adhésion des utilisateurs. Pour autant, le moment est probablement venu d'engager une politique volontariste de suppression concertée des principales utilisations des cancérogènes, associant l'ensemble des partenaires de la santé et de la sécurité au travail.

Enfin, pour toutes les filières déchets et recyclage, des politiques spécifiques doivent être développées.

Une action renforcée en direction des TPE et des PME

Comme indiqué précédemment, plus que la taille de l'entreprise, ce sont ses niveau et « conscience » technologiques qui sont déterminants dans l'organisation de la prévention. Pour autant, dans le secteur industriel et dans la production des biens plus particulièrement, taille et niveau technologique vont souvent de pair. Il paraît difficile pour certaines de ces moyennes, petites, voire très petites entreprises de parvenir à une maîtrise suffisante des techniques de production pour supprimer toute exposition à des cancérogènes. Comment peut-on les aider à en maîtriser l'utilisation ? Le rôle des fournisseurs et des branches professionnelles a été souligné précédemment. Celui des donneurs d'ordre est également important : c'est souvent à leur niveau que les études de substitution / suppression peuvent être conduites, beaucoup plus qu'au niveau de la TPE ou de la PME.

Une meilleure connaissance des risques professionnels chez les professions indépendantes (RSI) ainsi qu'une prise en charge adaptée devraient permettre la mise en place d'une prévention efficace tant pour les professionnels indépendants eux-mêmes que pour leurs salariés.

Il semble aujourd'hui impossible de substituer tous les cancérogènes (poussières de bois...). Il convient donc de se poser la question de l'accompagnement des petites entreprises dans leur gestion technique du risque. Faut-il prévoir une structure spéciale, les préventeurs institutionnels (services prévention des CRAM, inspection du travail, services de santé au travail, etc.) n'en ayant de toute évidence aujourd'hui pas la capacité pour de simples raisons d'effectifs? Quel doit être son financement?

Une meilleure prise en compte des activités connexes à la production : maintenance, nettoyage, etc.

Globalement, la tendance pour les entreprises est de se recentrer sur leur "coeur de métier". Ainsi les opérations de maintenance, de nettoyage et des activités considérées comme périphériques comme le gardiennage ou la logistique interne sont de plus en plus souvent confiées à des entreprises extérieures qui viennent les effectuer sur le site de l'entreprise utilisatrice. Si on considère par exemple la maintenance, l'analyse du travail montre la difficulté de l'utilisation des protections collectives, comme celle des protections individuelles d'ailleurs. En outre ces travailleurs sont potentiellement exposés à de multiples polluants provenant soit du procédé sur lequel ils interviennent, soit des techniques qu'ils mettent eux-mêmes en oeuvre. Cette difficulté est encore accentuée dans le cas des travailleurs "nomades" (arrêt dans les centrales nucléaires ou dans les industries de process par exemple) dont les interventions sur un site durent de quelques jours à

quelques mois. Elle est aussi renforcée pour les précaires (contrats à durée déterminée, intérimaires) moins bien intégrés dans les collectifs de travail. Les solutions techniques existent très probablement ; elles sont probablement plus difficiles à concevoir que des équipements de protection mis en place sur des installations en configuration pérenne. Même si leur mise en oeuvre peut sembler très aléatoire dans un contexte qui voit se rétrécir le temps dévolu aux opérations d'arrêt, il serait souhaitable de mener des études de conception d'outils spécifiques.

Compte tenu de la latence de l'effet des cancérogènes, cette action en direction des activités connexes à la production est aussi difficile qu'elle est indispensable : ça ne pique pas, ça ne brûle pas, ça n'explose pas, mais ça tue, dix ou trente ans plus tard. Les secteurs sur lesquels il faut désormais concentrer notre action sont les plus difficiles à traiter : leurs populations sont éclatées en de multiples unités, les expositions professionnelles sont peu connues et/ou difficiles à caractériser. C'est seulement à travers une action volontariste de remise en visibilité de ces métiers qu'on peut faire fonctionner une prévention des risques efficace.

¹ Composition du comité scientifique du colloque : INRS : M.Héry, M. Falcy / AFSSET : G. Lasfargues / IRSN : E. Samson / InVS : E. Imbernon / RSI : A. Paumier / CNRACL : V. Maupetit / RNV3P : R. de Gaudemaris / CCMSA : J.L. Dupupet / CNAMTS : J.F. Certin / INCa : I. Tordjman / DGT : P. Le Moal, O. Calvez / AMEST : B. Fontaine.